

MARITAIN Jacques

Maritain dégage les idées forces pour établir une union fédérale de l'Europe, et ce dès le printemps 1940. En juin de la même année, il déclare : « Je ne pensais pas que je serais jamais honteux de la France. Je renonce à mon livre sur la guerre. C'est remuer des ossements morts, c'est physiquement impossible. J'ai beau m'obstiner, je ne peux ». Après la guerre, ayant compris bien des choses, il déclara que la souveraineté nationale était une hérésie moderne, et il plaida pour un esprit chrétien européen capable de projeter cet espace culturel et politique vers un avenir conséquent. Il faut noter que, déniaut au corps politique et à l'Etat tout principe de souveraineté, il le retire également au peuple, ce que devraient méditer bien des abrutis contemporains qui ne cessent de parler du Peuple comme d'une idole à qui l'obéissance est censée aller de soi. Comme si ce n'était pas le Peuple qui a jadis craché sur le Christ !

« En conséquence, ni le *premier* élément inhérent à la souveraineté authentique, à savoir le droit *naturel et inaliénable* à l'indépendance suprême et au pouvoir suprême, ni le *second* élément inhérent à la souveraineté authentique, à savoir le caractère *absolument et transcendantalement* suprême de cette indépendance et de ce pouvoir, qui, dans la souveraineté authentique, sont suprêmes *séparément* du tout gouverné par le souverain, et *d'au-dessus* de ce tout (et qui, dans la sphère extérieure, rendent la possibilité même d'une société politique supérieure et plus large, répugnante en soi à la nature même du souverain) – ni le premier, ni le second éléments à la souveraineté authentique ne peuvent en aucune manière être attribués à l'Etat. L'Etat n'est pas et n'a jamais été authentiquement souverain.

En ce qui concerne enfin le peuple, le second élément inhérent à la souveraineté authentique, à savoir le caractère absolument et transcendantalement suprême de l'indépendance et du pouvoir qui, dans la souveraineté authentique, sont suprêmes séparément du tout gouverné par le souverain, et d'au-dessus de ce tout – ce second élément ne se trouve manifestement pas dans le peuple, pas plus qu'il ne se trouve dans le corps politique. Il est donc préférable de dire du peuple, comme du corps politique, qu'il a un droit naturel et inaliénable à la *pleine autonomie*, c'est-à-dire à une indépendance et à un pouvoir comparativement suprêmes, par rapport à toute partie du tout composé par la multitude, et afin de porter ce tout lui-même à l'existence et de le faire agir. Comme nous l'avons remarqué ailleurs, il serait absurde de concevoir le peuple comme se gouvernant *séparément de lui-même et d'au-dessus de lui-même*.

Pourtant, c'est une telle notion privée de sens qui est au cœur du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. Le mythe de la *volonté générale* – qui n'est pas une simple volonté majoritaire, mais une volonté monadique supérieure et indivisible qui émane du peuple comme entité unique, et qui 'est toujours droite', ce mythe de la volonté générale n'était qu'un moyen de transférer au peuple le pouvoir séparé et transcendant du roi absolu, tout en le gardant séparé et transcendant, de telle sorte que par l'opération mystique de la volonté générale le peuple, devenu un seul et unique souverain, possédât un pouvoir séparé, absolu et transcendant – un pouvoir d'en haut - sur lui-même comme multitude d'individus ».

L'Europe et l'idée fédérale (Mame, 1993)

Le Paysan de la Garonne (Desclée de Brouwer, 1966)

Distinguer pour unir, ou les Degrés du Savoir (Desclée de Brouwer, 1946)

